



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.123 Désignation du secrétaire de séance

**Le Conseil d'Arrondissement**

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15 ;

Sur Proposition de Madame Marie-Hélène DORVALD, Présidente de séance ;

**DELIBERE**

**Article unique** : à l'unanimité, Monsieur Julien GUEDJ est désigné en tant que secrétaire de la séance du conseil du 7 novembre 2023.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

**16.2023.124 Élection du Maire d'arrondissement**

**Le Conseil d'Arrondissement**

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-9, L.2511-25 ;

Vu l'invitation de Madame Marie-Hélène DORVALD, Président de Séance, à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire ;

Vu les candidatures de Monsieur Jérémy REDLER et de Monsieur Gilles MENTRE ;

**DELIBERE**

**Article unique** : Monsieur Jérémy REDLER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39

Bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

ont obtenu :

Monsieur Jérémy REDLER : 28

Monsieur Gilles MENTRE : 10



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

**16.2023.125 Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-25, L.2511-25-1 ;

Considérant que le nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement ne peut excéder 30% du nombre total des membres du Conseil d'Arrondissement sans toutefois être inférieur à quatre ;

Considérant que la limite de 30% peut être dépassée pour la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers dans la limite de 10% de l'effectif global du conseil ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**Article unique** : à la majorité absolue, le nombre d'adjoints au Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement, est fixé à 14.

Votants : 39

Pour : 38

Contre : 1



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

**16.2023.126 Elections des adjoints au Maire**

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L. 2122-10, al.3 du code général des collectivités territoriales, « quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints ».

Vu l'article L.2511-25-25, al.1 du Code Général des collectivités Territoriale.

Vu l'invitation de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection des adjoints ;

Vu la liste de candidatures ;

**DELIBERE**

**Article unique** : La liste conduite par Monsieur Jérémy REDLER a obtenu l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38  
Bulletins blancs et nuls : 6  
Suffrages exprimés : 32  
Majorité absolue : 17

A obtenu : 32 voix

Est composée de :

- Samia BADAT-KARAM
- Jacques-Frédéric SAUVAGE
- Marie-Hélène DORVALD
- Gérard GACHET
- Katherine de MEAUX
- Ali OUBAALI
- Isabelle NIZARD
- Bruno LIONEL-MARIE
- Bérengère GREE
- Franck ALEM
- Lisa LELLOUCHE
- Julien GUEDJ
- Vanessa EDBERG
- Benjamin GIRAUDAT



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.127 Adoption du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2023

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 18 septembre 2023 est adopté.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.128

**Délibération du Conseil d'arrondissement pour autoriser le Maire à signer les conventions d'occupation temporaire**

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2511-16,

Sur proposition de M. Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement.

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Peuvent être mises à disposition pour une période temporaire les salles de la mairie d'arrondissement ainsi désignées :

Localisation	Surface	Capacité d'accueil
Salle des Fêtes	220 m2	210 personnes assises ou 300 debout
Salle des Commissions	77 m2	70 personnes assises ou 130 debout
Salles de la Rotonde (RDC et 2 <sup>e</sup> étages)	75 m2	70 personnes assises ou 130 debout
Salle d'Audience	70 m2	65 personnes assises ou 120 debout
Jardin	1000 m2	150 personnes debout

**Article 2** : La tarification de la mise à disposition de locaux a été fixée par les délibérations :

- 2018 DDCT 82 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018, pour les redevances applicables hors espaces faisant l'objet d'une délibération fixant une tarification particulière ;

-2022 DDCT 107 pour les redevances applicables à la salle des fêtes, salle des commissions, salle de la Rotonde, salle d'audience, jardin.

**Article 3** : Le maire d'arrondissement est autorisé à signer les conventions d'occupation temporaire suivant le modèle joint en annexe.

**Article 4** : Une fois par an le maire d'arrondissement présentera le bilan des mises à disposition des salles désignées ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

71 avenue Henri-Martin  
75016 Paris  
01 40 72 16 16



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2020.129 Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales portant dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment l'article L.2511-22 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2020 DFA 28 en date du 23 et 24 juillet 2020, par lequel Madame la Maire de Paris propose de donner délégation aux conseils d'arrondissement et au conseil de groupe d'arrondissement du 1<sup>er</sup> secteur dit « Paris Centre » pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

#### DELIBERE

**Article 1 :** le conseil d'arrondissement donne délégation à Monsieur Jérémy REDLER, Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pour préparer, passer, exécuter (notamment résilier) et régler les marchés de travaux, fournitures et services relevant du 1<sup>o</sup> de l'article L.2123-1 du code de la commande publique, relatif aux marchés en procédure adaptée dont la valeur estimée du besoin est inférieure aux seuils de procédure formalisée mentionnés dans l'avis figurant en annexe n°2 audit code, qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du code général des collectivités territoriales.

**Article 2 :** Sont exclues de cette délégation les opérations de travaux programmées, au sens de l'article L.2511-36 du code général des collectivités territoriales, sur le budget général de la Ville de Paris

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.130 2023 DLH 46 Location de l'immeuble 45-57, bd Exelmans (16<sup>e</sup>) à Paris Habitat OPH - Avenant bail emphytéotique

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DLH 46 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de soumettre à son agrément les condition d'un avenant à ce bail emphytéotique ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DLH 46 mentionné en visa.





Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.131 2023 DLH 129 Réalisation, 19, rue de Passy (16e) d'un programme d'acquisition en VEFA de 15 logements sociaux (9 PLA I - 6 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (1 058 687 euros).

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DLH 129 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition en VEFA de 15 logements sociaux (9 PLA I - 6 PLUS) à réaliser par Paris Habitat au 19, rue de Passy (16<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de s'abstenir ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire ;

**DELIBERE**

Article unique : à l'unanimité, le conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération n°2023 DLH 129 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.132

2023 DLH 244 2 avenue du Maréchal Maunoury (16<sup>ème</sup>) -  
Convention d'occupation du domaine public au profit de la  
société « TWIN STUDIOS » - fixation du tarif d'occupation du  
domaine public.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n° 2023 DLH 244 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de fixer la durée et le montant de la redevance annuelle due par SARL « TWIN STUDIO » pour la mise à disposition des locaux situés 2, avenue du Maréchal Maunoury à Paris 16<sup>ème</sup> dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité, un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DLH 244 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.133

2023 DLH 287 Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DLH 287 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'acter le principe d'une mobilisation au profit de l'APHP de 500 droits uniques du contingent de la Ville de Paris - relevant tant du contingent de la Maire que celui des Mairies d'arrondissement qui l'accepteront - sur 5 ans, d'approuver la convention relative à la délégation à l'APHP de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat, et de l'autoriser à signer cette convention avec l'AP-HP et Paris Habitat ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire ;

#### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité, un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DLH 287 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.134 2023 DLH 326 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DLH 326 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris, présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE ;

Communication sans vote



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.135 2023 DLH 327 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 23 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DLH 327 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris, présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire ;

Communication sans vote



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.136 2023 DLH 337 Réalisation, 12, rue de Passy et 2-6 rue Gavarni (16e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (7 PLA I - 9 PLUS - 6 PLS) par Paris Habitat - Subvention (2 063 605 euros).

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DLH 337 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme précité, et d'accorder à Paris Habitat une subvention d'un montant maximum de 2 063 605 euros ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité, un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DLH 337 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.137

2023 DAC 334 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hector Guimard et Adeline Oppenheim au 18 rue Henri Heine, à Paris 16<sup>ème</sup>.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DAC 334 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hector Guimard et à Adeline Oppenheim, 18 rue Henri Heine à Paris 16<sup>e</sup> ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité, un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DAC 334 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.138 2023 DFPE 157 2023 DFPE / DASCO 157 - Subventions (163 650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DFPE 157 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions à 19 associations et la signature de conventions annuelles ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Alexandra BAROUCH, Conseillère d'Arrondissement ;

**DELIBERE**

**Article unique** : à l'unanimité, un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DFPE 157 mentionné en visa.





Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.139

**2023 DAC 405 Subventions (100.000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions.**

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DAC 405 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions de fonctionnement à vingt-huit associations et la signature de 9 conventions ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire, ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité, un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DAC 405 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.140

2023 DSOL 136 Subventions d'investissement (291 687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'AAC "activités physiques adaptées en ESMS".

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DSOL 136 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'attribuer une subvention d'investissement à 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'appel à candidatures pour le développement des activités physiques adaptées pour les personnes en situation de handicap en établissements et services médico-sociaux (ESMS) ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Lisa LELLOUCHE, Adjointe au Maire ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, un avis favorable est donné au projet de délibération n°2023 DSOL 136 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.141 2023 DJS 119 Transformations Olympiques - Subventions de 63 000 € et conventions entre la Ville de Paris, 23 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du « réseau des Clubs Paraccueillants »

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DJS 119 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris d'approuver la convention de financement entre la Ville de Paris 2024 dans le cadre du dispositif du « réseau des Clubs Paraccueillants » en vue des Jeux de 2024 ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Lisa LELLOUCHE, Adjointe au Maire ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité, un avis favorable est donné au projet de délibération n°2023 DJS 119 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.142 2023 DVD 51 Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine(15e,14e,13e,12e,20e,19e,18e,17e,16e).  
Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Ile de France Mobilités.

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 25 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DVD 51 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Ile-de-France Mobilités dans le cadre du Tramway T3 DU PONT DE Garigliano à la porte Dauphine (15<sup>e</sup>,14<sup>e</sup>,12<sup>e</sup>,13<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Vanessa EDBERG, Adjointe au Maire ;

**DELIBERE**

**Article unique** : à l'unanimité, un avis favorable est donné au projet de délibération n°2023 DVD 51 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.143

2023 DAE 296 AAP Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400 000 e) et conventions avec 31 commerçants

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 25 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DAE 296 par lequel Madame la Maire de Paris, demande au Conseil de Paris d'attribuer des subventions à 31 acteurs économiques culturels parisiens et de l'autoriser à signer les conventions corrélatives ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno LIONEL-MARIE, Adjoint au Maire ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, un avis favorable est donné au projet de délibération n°2023 DAE 296 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.144

**2023 DFPE 172 Subvention complémentaire (600 000 euros) et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.**

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DFPE 172 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association ABC PUERICULTURE ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité, un avis favorable est donné au projet de délibération n°2023 DFPE 172 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.145 2023 DFPE 174 Subvention complémentaire (450 000 euros) et avenant n° 3 à la fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DFPE 174 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention complémentaire à la fondation Léopold Bellan ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, un avis favorable est donné au projet de délibération n°2023 DFPE 174 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.146

**2023 DFPE 179 Subvention complémentaire (315 000 euros) et avenant n° 3 à l'association U.D.A.F de Paris (9e) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance**

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n°2023 DFPE 179 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité, un avis favorable est donné au projet de délibération n°2023 DFPE 179 mentionné en visa.





Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.147 2023 DFPE 171 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école.

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 octobre 2023 ;

Vu le projet de délibération n° 2023 DFPE 171 par lequel Madame la Maire de Paris, propose au Conseil de Paris de l'autoriser à signer des conventions avec 17 caisses des écoles de la restauration des actions passerelles crèche-école ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2023 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Conseillère de Paris ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité, un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2023 DFPE 171 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

7 novembre 2023

16.2023.148

Vœu relatif à la dénomination d'une allée Samuel Pisar  
avenue Foch dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 7 novembre 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que Samuel Pisar, avocat et écrivain américain, fut l'un des plus jeunes survivants de la Shoah ;

Considérant la reconnaissance nationale et internationale de cet homme au destin exceptionnel qui traversa les tragédies du XX<sup>e</sup> siècle avec un courage et une ardente foi en l'humanité ; Ambassadeur de l'Unesco pour l'enseignement de la Shoah et des génocides, Samuel Pisar s'était voué à transmettre ce qu'il avait vécu et avait dédié sa vie à la mémoire de celles et de ceux passés par l'horreur des camps de concentration nazis ;

Considérant le lien fort qu'il avait développé avec la France et en particulier le XVI<sup>e</sup> arrondissement où il avait vécu avenue Foch. Président-fondateur du comité français de l'Institut Yad Vashem, Samuel Pisar avait été élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. Le Président de la République Jacques Chirac avait cité sa contribution à la mémoire du génocide juif dans son célèbre discours du Vel d'Hiv en 1995 ;

Considérant que l'allée, située devant le square de l'Avenue Foch, est actuellement sans dénomination propre ;

Considérant les échanges que le Maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement a pu avoir avec la famille de Samuel Pisar à ce sujet ;

Considérant l'intérêt d'y associer le nom d'une personnalité qui ferait résonance avec la tradition intellectuelle et mémorielle de l'arrondissement ;

Sur la proposition de Francis Szpiner,

**Le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement à l'unanimité émet le vœu :**

**Que l'allée située avenue Foch, devant le square de l'Avenue Foch, porte le nom de Samuel Pisar.**